Antiquité gallo-romaine

Les pratiques funéraires en Gaule romaine et leur évolution

Au Haut Empire, la crémation domine. Cependant, les enfants décédés avant l'âge de 6 mois voire d'un an ne sont jamais brûlés, mais placés dans un coffrage de bois ou de pierre ou dans une céramique à parois hautes. Les bûchers sont aménagés à même le sol, ou à l'intérieur d'une grande fosse rectangulaire. La crémation du mobilier avec le mort devient la norme. Les objets sont disposés par catégories (vases en terre, en verre, dépôts carnés, etc.), soit sous le corps, soit à côté.
Certains sites mettent en évidence des rituels d'accompagnement, illustrés par des fosses renfermant de la vaisselle brisée et parfois des restes carnés et végétaux. Certaines d'entre elles contiennent parfois des vases miniatures. La pratique d'un repas symbolique funèbre ou commémoratif est probable.
Puis, la crémation marque le pas et devient exceptionnelle au IIIe siècle dans le sud et au IVe siècle dans les autres régions.
L'inhumation domine alors dès cette période. Les coffrages de tuiles à toit plat ou en bâtière, ou de moellons ainsi que le cercueil de plomb apparaissent, comme le sarcophage en pierre. Le dépôt du mobilier peut ponctuellement disparaître, mais en général vases, dépôts carnés (porc ou volaille) et lampes accompagnent le corps du défunt et constituent les objets les plus fréquemment rencontrés.

La religion gallo-romaine

La religion gallo-romaine témoigne des transformations issues de la romanisation. Les textes ont gardé la trace de l'interdiction des druides par Claude, certainement par peur de leur influence politique, et l'archéologie découvre de plus en plus de vestiges d'un modèle original de sanctuaire avec *fanum* (Édifice en forme de double carré emboîté consacré au culte d'une divinité), qui paraît marquer une continuité avec les édifices celtiques. Le lien entre les divinités gauloises et romaines peut être souvent établi, ce qui traduit certainement une souplesse relative dans l'adaptation à de nouveaux cultes et dans la fidélité aux anciens rites de l'Indépendance. Les monuments religieux qui nous sont parvenus, comme le pilier des Nautes à Paris, associent divinités indigènes et dieux romains et se réfèrent souvent à l'empereur, figure emblématique, garant de la paix, que l'on vénère indirectement.
Ce culte impérial est bien représenté en Gaule par les monuments, les inscriptions et les dédicaces.

Les *fana*, petits temples à plan centré, illustrent bien cette situation. Ils sont implantés en milieu rural, associés à des *villae*, comme au cœur ou en périphérie des agglomérations. Appelés aussi « temples de tradition celtique », ils succèdent en effet au Ier siècle. de notre ère, aux espaces sacrés de l'époque précédente, délimités par des fossés. Une pièce dédiée aux divinités, la *cella*, est entourée d'une galerie périphérique avec une entrée tournée systématiquement vers l'est. On a longtemps pensé que ces types de temples, absents d'Italie, étaient la transposition en pierre des sanctuaires celtiques. Aujourd'hui, les interprétations sont plus prudentes et vont même jusqu'à envisager une création dans les anciens territoires celtiques, d'édifices hybrides adaptés à l'évolution des cultes indigènes dans le nouveau contexte impérial. Ils sont souvent consacrés à Mercure, Mars, Apollon, et fréquemment associés à une épithète indigène (Mars Mullo par exemple), ou représentés sous une forme spécifique comme le Mercure de Lezoux en costume gaulois. Les nombreuses représentations en pierre, en bronze ou en bois de déesses mères ou nourricières, montrent que le panthéon gaulois continue sans doute à être vénéré à travers des divinités féminines comme Epona ou Segeta.
D'autres lieux de cultes sont officialisés par le biais de sanctuaires monumentaux sur des sources : sanctuaires thermaux regroupant temples, théâtre, thermes, à Montbrison-Moingt (Loire), à Genainille (Val-d'Oise). Des sites sont honorés à des fins curatives ou symboliques (ex-voto des sources de la Seine, offrandes…). Parfois des cultes sont rendus dans des laraires (Autel, niche, petite chapelle que les romains réservaient dans leur maison au culte des lares, dieux protecteurs du foyer domestique), à l'intérieur même des maisons (*Argentomagus*).
L'apparition des cultes orientaux au IIIe siècle est signalée par l'archéologie à Bordeaux (*Mithrea*) et à Septeuil.

La religion est omniprésente en Gaule dans une succession de strates touchant tous les aspects de la vie, publique ou privée. Dans les capitales de cité, le *forum*, généralement situé au cœur du centre urbain, est le lieu où se concentrent les hommages rendus à Rome, à l'empereur et sa famille. Mais pour autant, les cultes locaux ne sont pas gommés. Ils se positionnent autant dans le tissu urbain qu'à la lisière des agglomérations, dans des sanctuaires suburbains, comme à Autun autour du temple de Janus, à Corseul, au Mans ou encore à Saintes. Cette distribution des espaces correspond à deux types de manifestations, les unes officielles, les autres se rapportant aux traditions ancestrales.

© Inrap 2007